



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Conseil Communal de Cudrefin

Rapport de la commission des finances

Préavis No 117-2026 : Remplacement des compteurs d'eau et mise en place d'une solution de télérelève

Membre de la commission :

Roland Pfister, Didier Gattlen, Arnaud Heiniger, Sylvain Baumann, Alexandre Grossu

Conseil du 30 avril 2026

La commission, composée de Sylvain Baumann, Roland Pfister, Arnaud Heiniger et Didier Gattlen, chargé de l'étude du préavis 117-2026 s'est réunie le 30.03.2026 à l'Hôtel de Ville.

Cette séance a eu lieu en présence de Richard Emmenegger, Jean-Luc Amiet, Véronique Ritter, Pierre Roth et Jean-François Milliet. Nous les remercions pour les explications fournies et les réponses à nos questions.

1. Contexte et problématique

La commune doit garantir une gestion fiable, équitable et durable de l'eau potable.

Or, les compteurs mécaniques actuels présentent plusieurs limites :

- perte de précision due à l'usure et au calcaire
- incapacité à mesurer les très faibles débits (fuites non détectées)
- écart important entre l'eau achetée et facturée (20 à 25 %)

De plus, certaines installations communales ne sont pas équipées de compteurs, ce qui empêche une analyse précise des consommations.

🔗 Ces éléments fragilisent la fiabilité de la facturation et l'équilibre financier du service des eaux.

2. Objectif du projet

La Municipalité demande un crédit pour :

- remplacer 900 compteurs d'eau
- installer un système de télérelève (lecture à distance)

Objectifs principaux :

- améliorer la précision des mesures
- détecter rapidement les fuites
- moderniser la gestion du réseau
- disposer de données fiables pour adapter les tarifs

3. Solution proposée

a. Nouveaux compteurs

- compteurs statiques (sans pièces mécaniques)
- haute précision, même pour faibles débits
- résistance accrue et longue durée de vie (~16 ans)
- fonctionnalités avancées :



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

- détection de fuites
- alertes de consommation anormale
- stockage de données historiques

b. Télérelève

- transmission automatique des données à distance
- accès à une plateforme sécurisée
- suppression des relevés manuels

Avantages :

- réduction des erreurs
 - gain de temps administratif
 - meilleure réactivité
 - gestion proactive du réseau
-

4. Coût et financement

Coût total : CHF 348'804.20, réparti comme suit :

- compteurs : CHF 176'786.75
- installation : CHF 97'830.50
- génie civil (fosses) : CHF 20'000.00
- télérelève : CHF 22'477.50
- imprévus (10 %) : CHF 31'709.45

Financement :

- par les liquidités communales
 - amortissement sur 10 ans
-

5. Enjeux et bénéfices

Le projet permettra :

- une facturation plus juste et transparente
- un meilleur comptage des débits d'eau
- une amélioration de la gestion financière
- une meilleure adaptation aux enjeux environnementaux et climatiques

Il s'inscrit dans une démarche de gestion durable de la ressource en eau et de modernisation des infrastructures communales.

6. Décision demandée

Le Conseil communal est invité à :

1. accorder le crédit de CHF 348'804.20
 2. valider son financement et son amortissement
 3. autoriser la Municipalité à réaliser le projet
 4. la COFI recommande à la commune de négocier elle-même le prix des compteurs
-

7. Conclusion générale du projet

Ce projet constitue une mesure structurante et nécessaire pour moderniser le service des eaux, améliorer sa fiabilité et assurer une gestion durable et efficiente des ressources.

8. Remarques faites par la commission

- il serait judicieux de prévoir d'installer des compteurs sur les fontaines du village ou d'appliquer une éventuelle réduction liée à leur consommation .
-



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

- La commission demande à la Municipalité de bien s'assurer que l'appel d'offre n'est pas soumis au marché public. En effet la Municipalité nous a informé que la prestation devait être gérée par le fontainier communal. Si c'est bien le cas, il s'agirait tout de même de bien contrôler les prix par rapport au marché.

9. Conclusion générale du projet

En conclusion, la commission est favorable à l'adoption de ce préavis. Elle recommande donc au Conseil communal de valider le projet tel que présenter.

Roland Pfister

Didier Gattlen

Arnaud Heiniger

Sylvain Baumann